

CTPD 22-23 septembre 2009 – filière fiscale

Les points inscrits à l'ordre du jour du CTPD du 22/23 septembre 2009 portaient sur

1. la création des SIP sur Challans(01/12/2009) Fontenay(18/12/2009), les Herbiers(01/04/2010) et Luçon(01/12/2010)
2. la création du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS le 01/01/2010).
3. La présentation des études ergonomiques des sites de Challans et Fontenay

Dans la déclaration liminaire FO a rappelé que la mise en place des SIP est « **concrétisation emblématique de la fusion** » comme l'écrit M PARINI.

Cette fusion de la DGI et de la CP est l'acte premier de la RGPP comme les disent les ministres, visant à ne pas remplacer un départ sur deux à la retraite.

Dans sa réponse aux représentants syndicaux siégeant au CTPD, le DSF « *rappelle que le contexte des réductions d'emplois n'est pas nouveau et qu'on ne peut pas dénouer cette contrainte, nous sommes dans un contexte général qui n'a pas vocation à se modifier.* »

Puis le DSF a déroulé ses plans pour la mise en place des SIP.

Même si la décision de supprimer des emplois n'est pas de sa responsabilité directe, comment le DSF peut il ne pas entendre les organisations syndicales quand elles expliquent que ces suppressions d'emplois auront des conséquences directes sur les conditions de travail des agents ?

FO a insisté pour que le DSF ne se contente pas de dérouler stratégie de mise en œuvre des SIP mais explique comment les agents vont effectivement accomplir les tâches dans le cadre de cette nouvelle structure.

Après avoir rappelé le calendrier des tâches et affirmé que les « cœurs de métiers » seront préservés, le DSF a indiqué qu'il y aurait « **entraide** » entre les agents,.

Sous le prétexte de garantir le maintien des coeurs de métiers le DSF a proposé que cette entraide qu'il dit être ponctuelle soit écrite et **codifiée par les agents.**

Le DSF propose donc que les agents s'enferment eux-mêmes dans un cadre contraint qu'ils imposeront à eux-mêmes, et veut les associer ainsi à la gestion de la pénurie d'emplois et de moyens !

Quels projets le directeur cache t il derrière ce mot **entraide**,

Il suffit de lire le contenu de la fiche n° 4 concernant « **Cycle d'activité et organisation du SIP** » remises aux OS nationales fin 2007 pour y voir clair :

« Il conviendra d'étudier les possibilités d'aménager le calendrier...de façon à concentrer l'essentiel des actions en recouvrement de masse sur les trois premiers mois de l'année ».

Les mois de mai et de juin seront consacrés à la campagne IR...durant cette période, une partie importante des effectifs du SIP devra se consacrer à l'accueil du public et une autre à la saisie des déclarations (mai, juin, juillet) ».

« A partir d'août jusqu'en décembre, l'envoi des avis d'imposition générera un flux important de contacts au guichet au téléphone et au courrier ».

« Il est donc essentiel d'intégrer le cycle annuel d'activité d'un SIP dans la réflexion sur l'organisation du service ».

« L'organisation du travail doit permettre au service de faire face aux pointes les plus hautes

dans une activité donnée, qu'il importe de bien identifier, tout en maintenant pour chaque activité, un socle d'agent susceptible d'accomplir la mission en continu ».

« Permettre au service de mobiliser, à tout moment, les ressources nécessaires pour faire face aux différentes situations qui peuvent se présenter" »

« Les agents des SIP seraient dès lors organisés en équipes accueil – gestion, avec également une équipe contrôle, une équipe soutien – expertise recouvrement et une cellule comptable ».

« La Direction s'assure par un management de proximité, qu'à tout moment, en fonction des flux attendus, l'accueil (physique et téléphonique) et la gestion sont correctement dimensionnés et organisés pour faire face aux besoins »

Même si le discours du DG et du DSF a évolué pour cacher cette réalité , force est de constater que tout congés maladie , ou autre absence , tous postes non pourvu lors des mutations , les suppressions d'emploi à venir amèneront vite une « **entraide** » en continue entre les agents

Les règles de polyvalence et de poly compétence des agents seront de mise.

(Le coût estimatif des travaux pour la mise en place des SIP, est de
- 78000 € pour Fontenay, (rappel : l'hôtel des impôts a été inauguré en 2002 et a subi des d'importantes transformations depuis)
- 16000 € pour Challans alors que les travaux d'installation de l'Hôtel des Finances vient d'être achevé. Si le SIP se met en place, il est possible que le recouvrement SIP reste au RDC dans les locaux actuels nouvellement installés. Ce ne sont pas les projets du DSF qui veut que le recouvrement SIP soit placé au 1^{er} étage a côté de secteurs d'où ces travaux supplémentaires
- 70000 € pour Luçon.
- « aucune opération d'adaptation d'envergure des locaux n'est envisagée » pour les Herbiers qui a basculé en HDF au printemps 2009)

L'« entraide » tend à se généraliser :

L'intervention des agents désignés en tant qu'expert par les OS à ce CTPD et des représentants syndicaux a montré que **cette « entraide » s'étend au-delà de la mise en place des SIP** : ainsi aux Herbiers, des agents du SIE ont assurés l'accueil IR durant la campagne, à Luçon un collègue affecté en SAID travaille ½ journée par semaine pour le SIE, à Fontenay un agent affecté au SIE Enregistrement est détaché au Cadastre.

Une étude ergonomique de façade : (coût de l'opération 60 000 €)

Lors de la réunion du comité de pilotage du 4 septembre, les ergonomes d'OMNIA ont remis un document intitulé « pistes d'amélioration des situations de travail » qui sera sur « OCEANE »

Concernant l'accueil pour la résidence de CHALLANS, les ergonomes, suite aux discussions avec les agents qui ont participé aux groupes de travail, ont proposé **deux scénarios**.

Lors de la réunion de ce comité de pilotage du 4 septembre, nous avons appris que le DSF a

pris la décision de retenir le premier scénario pour le 1^{er} septembre, parce que conforme aux préconisations de la DG dans sa note du 27/07/2009, concernant l'accueil dans les SIP.

Or, le DSF ne devait prendre de décision qu'à l'issue de la présentation de ce rapport.

Une collègue participant au groupe de travail s'est étonnée de cette situation et l'ergonome intervenant sur CHALLANS a précisé ne pas être informé d'une telle décision.

Le démonstration est ainsi faite : le DSF manœuvre, et tente d'associer les représentants des syndicats au CHS et les agents à une décision qu'il a déjà prise d'installer ces SIP que les agents refusent.

Concernant la question posé par les représentants de FORCE OUVRIERE sur l'absence de proposition de créations d'emplois dans les pistes dégagées pour palier aux difficultés des services, la réponse de l'ergonome lors de la réunion du 7 juillet fut la suivante : « **pour être franc avec vous, la question des créations d'emplois est un point qui nous préoccupe et sur lequel nous ne sommes pas à l'aise. Il nous est plutôt généralement demandé d'aborder nos travaux en envisageant des suppressions d'emplois** ».

La franchise de ces propos montre qu'il n'y aura pas de diagnostic ou proposition de la DSF et de l'ergonome, destinés à poser la question des suppressions d'emplois, et des conséquences sur les conditions de travail des agents.

Nous avons vu comment « évolue » le travail de nos collègues en SIE, que deviendront à court ou moyen terme les SIP .

Les discussions qui ont eu lieu dans ces comités de pilotage et groupe de travail étaient faussées dès le départ par les décisions arrêtées par DSF

Tout n'est-il pas déjà été décidé conformément aux directives de la DG?

Diviser les agents, isoler les syndicats...

Durant le CTPD le DSF est revenu sur les groupes de travail.

Il a indiqué que **ce sont les agents qui ont discuté des scénarios de l'accueil et qui ont validé l'un des scénarios.**

La manière de procéder du DSF vise à diviser les agents entre eux et isoler les syndicats sur les revendications qu'ils portent et qu'ils défendent.

Les agents qui participent aux groupes de travail, pensent qu'ils peuvent améliorer leurs conditions de travail.

S'agit il pour le DSF de faire porter la responsabilité des « réformes » sur les agents ?

Il faut que le DSF arrête ces manœuvres puisque il est le seul à porter cette responsabilité de la mise en œuvre des restructurations dans le département.

La fusion DGI DGCP a été l'acte premier de la RGPP.

Dans le cadre de la RGPP, M FILLO N a annoncé son plan global en juillet 2007 : Ce plan de rigueur vise « à la réduction de la dette publique, à des suppressions massives d'emplois qui entraînent la fusion DGI DGCP, la fusion des services du renseignement, la réforme de la carte judiciaire, fusion ANPE ASSEDIC » .

S'adressant à des élus de l'UMP F. Fillon s'est lâché : « **La réforme de l'état suppose que chacun de nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'état sur son territoire** »

La fusion DGI DGCP a été l'acte premier de la RGPP.

Ce que nous pouvons constater, c'est que depuis 2000, 9148 emplois ont été supprimés aux impôts et 6922 au Trésor !

En 9 ans c'est plus de 10 % des effectifs qui ont disparu.

Quel est l'avenir des services et des emplois face aux annonces de suppressions d'emplois ?

En 2008, le gouvernement a supprimé plus d'emplois qu'il en avait prévu. La loi de finances imposait une diminution des effectifs d'au moins 22 920 E TPT. En fait ce sont 28 000 ETPT qui ont été supprimés.

Et le ministre M WOERTH, cynique , précise : « **Cet écart sensible traduit l'anticipation par certains ministères des suppressions de postes prévues. Cela montre bien que les réductions d'effectifs peuvent se faire sans drame et sans détérioration du service public.** » .

Qui peut croire un seul instant le ministre et le DG quand ils expliquent, que la mise en place de la DGFIP vise à un meilleur service Public et améliore les conditions de travail des agents?

La mise en place des SIP inscrit à l'ordre du jour du CTPD est la « concrétisation emblématique de la fusion » comme l'écrit M PARINI .

Et à ce titre il faut se reporter au rapport LEYRIS concernant la réforme des CDI : « **La nouvelle organisation est moins sensible aux réductions d'effectifs et celles-ci peuvent être adaptées avec plus de précision à la recherche d'une meilleure efficacité ou à la disparition de tâches** » .

Le but de cette réforme emblématique est donc avoué. Il s'agit d'une restructuration dont la seule finalité est de permettre la suppression en masse des emplois.

Syndicat national FORCE OUVRIERE des Finances Publiques FO DGFIP

le 1^{er} congrès constitutif du syndicat national FO des Finances Publiques, issu des syndicats nationaux FO impôts et FO Trésor s'est tenu du 1^{er} au 3 avril 2009.

La résolution portant sur les missions, les réseaux et les spécificités des deux filières de la DGFIP a été votée à l'unanimité des congressistes.

Voici un extrait significatif au regard de l'actualité des services :

« Réuni en congrès constitutif, le syndicat national Force Ouvrière Finances Publiques constate que la multiplicité des réformes et les suppressions d'emploi ont créé, dans les services déconcentrés de la DGFIP, une situation de malaise pouvant évoluer à tout moment vers une situation de révolte.

Il refuse l'approche qui consiste à installer insidieusement ce qui a été rejeté massivement par les personnels.

La mise en place des SIP répond à la même logique que les SIE et entraîne les conséquences suivantes :

- **réduction des moyens,**
- **confusion des missions et polyvalence accrue,**
- **déqualification des personnels,**
- **remise en cause du principe de séparation Assiette- Recouvrement,**
- **accueil du public mal assuré.**

Le congrès national du syndicat FO Finances Publiques exige que les revendications professionnelles qu'il porte soient immédiatement prises en compte, en particulier :

- **L'arrêt de la RGPP et, à la DGFIP, l'arrêt des SIP, des Guichets Fiscaux Uniques (GFU) et de la réforme CDI- CDIF.**
- **Le maintien de toutes les missions exercées dans un cadre parfaitement défini et pérenne.**
- **L'arrêt des suppressions d'emplois.**
- **Le maintien des principes de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable et entre l'assiette et le recouvrement.**
- **Le maintien d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens et des collectivités.**
- **Des applications informatiques fiables et performantes.**
- **Des moyens matériels adaptés aux exigences du public et des agents.**
- **Un recensement réel des tâches devant aboutir à la création des emplois statutaires, nécessaires à l'exercice des missions.**

Le congrès de FO FINANCES PUBLIQUES mandate ses instances pour faire aboutir toutes ses revendications. »

Nous chercherons inlassablement à établir le rapport des forces pour faire aboutir ces revendications.

Venez nous rejoindre

Adhérez à FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le
(signature)

A adresser à Stella CREPEAU SIE Les Sables d'Olonne

FO DGFIP de votre côté, à vos côtés